

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2023**

| | | |
|-------------------------|---------------|----|
| Nombre de Conseillers : | En Exercice : | 15 |
| | Présents : | 13 |
| | Votants : | 13 |

L'an deux mil vingt trois, le onze avril le Conseil Municipal de la commune de CHÊNEX dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. CRASTES Pierre-Jean, Maire.

Date de convocation : Jeudi 06 avril 2023

Présents : Messieurs CRASTES Pierre-Jean, CARRILLAT Olivier, GENOUX-PRACHEX Lionel, DUVAL Léon, BOURDIN Fabian, PARENT Philippe, ROTH Jean-Luc.
Mesdames BONIER Laurence, CHARDON Audrey, VALLENTIEN Jennifer, GONTHIER-GEORGES Céliane, COINDET Jocelyne, LAMARLE Nadège.

Excusés : Mesdames ALLARD-VAUTARET Claire, BAYAT-RICARD Marianne.

Philippe PARENT a été élu secrétaire.

VOTE DES TAUX DES TAXES

Monsieur le Maire rappelle qu'il est de la compétence du Conseil Municipal de voter le taux des taxes locales.

Il est proposé de maintenir les taux pour l'année 2023.

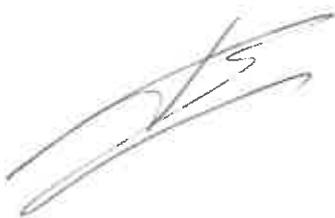
Entendu Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité:

De fixer les tarifs des taxes directes locales pour l'année 2023 comme suit :

- **Foncier bâti : taux communal de 6,53%**
taux départemental de 12,03%
Soit un total de 18,56 %
- **Foncier non bâti : 27,47%**

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS, POUR EXTRAIT CONFORME,

Le Secrétaire de séance
Philippe PARENT



P/O Le Maire absent,
Le 1^{er} Adjoint,
Léon DUVAL.

